



# PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

## Mardi 09 avril 2024 à 20h30

### Salle des Fêtes d'Évans

Le Conseil Municipal de la commune d'Évans, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes d'Évans.

**Présents :** François GRESET, Emmanuel BARBERET, Sylvie DENOUVEAUX, André BONNET, Guy-Serge DOUDY, Pascal MOUGIN, Serge CORNOUEIL, Dominique DELIOT, Aïcha HENRY, Raphaël BOURDENET, Thierry QUANTIN, ROUX Aurore.

**Absents excusés :** Jacky HUDRY, Dominique DELIOT

**Secrétaire de séance :** Raphaël BOURDENET

#### ORDRE DU JOUR

- **Adoption du PV de la séance du 27 février 2024**
- 1) Approbation du Compte de Gestion 2023
- 2) Approbation du Compte Administratif 2023
- 3) Affectation du Résultat
- 4) Vote des taux de taxes locales
- 5) Demande de subventions diverses
- 6) Demande d'aide pour voyage scolaire
- 7) Vote du Budget Primitif 2024
- 8) Vote des pourcentages de répartition des frais de fonctionnement des bâtiments communaux entre la Commune et la Communauté de Communes Jura Nord.

#### QUESTIONS OU INFORMATIONS DIVERSES :

#### **Adoption du PV de la séance du 05 décembre 2023**

Le PV de la séance du 27 février 2024 est :

**Adopté à l'unanimité**

#### **QUESTION N° 1** **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Le maire présente le compte de gestion 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par la trésorière de DOLE et que le compte de gestion 2023 établi par cette dernière est conforme au compte administratif 2023 de la commune.

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif 2023 de la commune et du compte de gestion de la trésorière.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2023, dont les écritures sont conformes au compte administratif 2023.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **ADOpte le compte de gestion 2023.**

**Approuvé à l'unanimité**

**QUESTION N° 2**  
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

**Monsieur François GRESET, Maire d'Évans, ordonnateur de la Commune, quitte la salle.**

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de Mr BARBERET Emmanuel délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses / déficit	Recettes / excédent	Dépenses / déficit	Recettes / excédent	Dépenses / déficit	Recettes / excédent
Résultats reportés		109 965,95		39 247,55	39 247,55	109 965,95
Op. de l'exercice	268 393,41	375 858,46	108 381,16	23 013,64	376 774,57	398 872,10
<b>TOTAUX</b>	<b>268 393,41</b>	<b>485 824,41</b>	<b>108 381,16</b>	<b>62 261,19</b>	<b>337 527,02</b>	<b>508 838,05</b>
<b>RAR</b>			<b>4 454,52</b>		<b>4 454,52</b>	
Résultats clôture		<b>217 431,00</b>	<b>50 574,49</b>			<b>166856.61</b>

Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**Le Compte Administratif est**

*Approuvé à l'unanimité*

**QUESTION N° 3**  
**AFFECTATION DU RESULTAT**

<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<b>A Résultat de l'exercice</b>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		107 465.05 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		109 965.95 €
<b>C Résultat à affecter</b>		
= A+B (hors restes à réaliser)		217 431.00 €
<i>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>		
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>		-46 119.97 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>		-4 454.52 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>-50 574.49 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>217 431.00 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		50 574.49 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		166 856.51 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0.00 €

*Approuvé à l'unanimité*

## QUESTION N° 4 VOTE DES TAUX DE TAXES LOCALES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2024.

Le taux des taxes reste le suivant :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.36 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13.55 %
- Taxe habitation : 12.14%

*Approuvé à l'unanimité*

## QUESTION N° 5 DEMANDE DE SUBVENTIONS DIVERSES

Parmi toutes les demandes de subventions, 2 ont été retenues :

- Ecole maternelle de Fraisans pour 1 classe transplantée dont 9 enfants du groupe résident dans notre commune.

Nous attribuons 20.00 € par enfants soit 180.00 € au total.

Les subventions aux autres associations du village sont reconduites pour 2024 suivant cette répartition :

- AICAF (association de chasse) 500.00 €
- Club de la Citadelle 500.00 €
- Foyer rural 500.00 €

*Approuvé à l'unanimité*

## QUESTION N° 6 DEMANDE AIDE POUR VOYAGE SCOLAIRE LAMOURA

Monsieur Le Maire informe le Conseil d'une demande d'aide de l'école qui organise un séjour scolaire à LAMOURA au mois de juin 2024.

-

Les thèmes du séjour sont :

- la découverte de l'environnement local,
- la pratique d'activités sportives (escalade, course d'orientation, natation)
- la visite du Fort des Rousses

Le coût global est estimé à 350 euros par enfant (avec le transport bien onéreux).

Le conseil Municipal décide pour l'école d'Evans : A l'occasion de leur dernier voyage scolaire, de transférer la subvention de 500.00 € initialement prévue à l'APE pour le séjour à Lamoura du mois de Juin 2024.

*Approuvé à l'unanimité*

**QUESTION N° 7**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur le Maire soumet au membre du conseil municipal l'examen du budget primitif 2024, dont ils ont eu copie, pour validation des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 415 848.80 €

Recettes : 523 436.51 €

Le budget de la section de Fonctionnement est approuvé à l'unanimité.

Section d'Investissement :

Dépenses : 189 652.97 €

Recettes : 189 652.97 €

Le budget de la section d'Investissement est approuvé à la majorité.

*Approuvé à l'unanimité*

**QUESTION N° 8**  
**VOTE DES POURCENTAGES DE REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES**  
**BATIMENTS COMMUNAUX ENTRE LA COMMUNE ET LA CCJN**

Afin de pouvoir refacturer les frais de chauffage, électricité du bâtiment « école, mairie », il est nécessaire d'établir un pourcentage d'occupation des locaux entre la Commune et la CCJN.

- Il est donc décidé d'attribuer le pourcentage suivant :
  - o **CCJN : 70 %** (salle de classe au RDC et salle de réunion à l'étage)
  - o **Commune : 30 %** (secrétariat + bureau du maire)

*Approuvé à l'unanimité*

**QUESTIONS et/ou INFORMATIONS DIVERSES**

- Formation / initialisation au défibrillateur :
  - o **Mercredi 24 Avril 2024 à 19h00** au sein de nos locaux, pour la formation / initiation au défibrillateur
  - o La formation dure 1h/1h30 pour un groupe de 10-15 personnes maximum (le but étant de former un maximum de personnes sur la gestion de l'arrêt cardiaque).

Séance close à 22H00

Le secrétaire de séance  
Raphaël BOURDENET



Le Maire,  
François GRESET

